

L'occupation du domaine public donnera lieu au versement d'une redevance instituée par le Conseil Municipal par délibération n°14 du 25 mars 2024.

DEMANDEUR :

Nom – Prénom :

N° SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Responsable de l'évènement :

NOUVELLE ADRESSE EN CAS DE DEMENAGEMENT

Adresse :

Code Postal : Ville :

TYPE DE L'OCCUPATION

- Trottoir ou accotement
- Place de parking (précisez le nombre) :
- Autres (à préciser) :

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Sur trottoir ou accotement AVEC / SANS (*barrez la mention inutile*) empiètement sur chaussée
- Alternat par : Panneaux Manuel
- Rue Barrée

MOTIF DE L'OCCUPATION

- Marquise
- Etalage
- Distributeur
- Terrasse
- Alimentaires
- Marchands ambulants divers
- Pizzaiolo
- Cirques
- Outils
- Fête de printemps

NATURE DE L'OCCUPATION

Description exacte	
Lieu de l'occupation	
Surface en m2	

Dates concernées	Début prévu le : __ / __ / ____ de __ h __ à __ h __ Début prévu le : __ / __ / ____ de __ h __ à __ h __ Le cas échéant, récurrence :

PIECES A JOINDRE :

- Un plan d’implantation faisant apparaître l’emprise sur le domaine public et le positionnement exact des véhicules ou de l’installation.
- Un Relevé d’Identité Bancaire.

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m’engage à respecter les prescriptions de l’autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à mettre en place la signalisation nécessaire, à demander un arrêté pour la modification de la circulation, à demander une prolongation le cas échéant, à déclarer la fin de l’occupation et à régler les redevances inscrites au tarif municipal en vigueur.

Je m’engage à effectuer un état des lieux préalable et contradictoire du domaine public pour les installations importantes. En l’absence d’état des lieux, le domaine public sera réputé comme étant en bon état d’entretien et aucune contestation ne sera admise par la suite.

Date de la demande :

Signature :

Cette demande est à imprimer et à retourner signée soit par courrier, soit par mail 15 jours avant la période souhaitée et un mois avant si la demande nécessite une interdiction de stationnement.

➤ st-urbanisme@mairie-le-teil.fr

En cas d’absence de réponse, le demandeur devra s’assurer du traitement de sa demande et ne pourra arguer d’aucune manière d’un accord tacite. De plus, la présente ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités administratives obligatoires liées à l’objet de sa demande.

Dans le cas d’une annulation ou d’une durée d’occupation inférieure à celle demandée, le bénéficiaire devra adresser 48 heures avant la période concernée un courriel aux adresses suivantes :

➤ st-urbanisme@mairie-le-teil.fr

Si cette condition n’est pas remplie, le bénéficiaire sera redevable du montant indiqué dans l’arrêté, étant précisé que le droit fixe est dû dans tous les cas de figure.